

## **DECLARATION DU SCHADOV-CGT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VERSAILLES DU 04 JUILLET 2008**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles,

Dans sa lettre du 11 juin 2008, la Ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, expose aux agents de son ministère les dernières décisions du troisième Conseil de modernisation des politiques publiques, réuni le jour même.

Les établissements publics, présentés jusqu'alors comme non directement touchés par la Révision générale des politiques publiques, sont, on le voit bien, concernés par celle-ci, comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

Il est fait état que, je cite, « ils développeront par ailleurs leurs ressources propres et maîtriseront leurs coûts, afin d'alléger la part de la subvention de l'état dans leur budget. » Rien de nouveau pour l'établissement qui ne touchait déjà pas de subvention de l'état mais cette disposition est-elle de nature à remettre en cause sa participation dans le schéma directeur de l'établissement ?

D'autre part, la ministre parle de la « démocratisation culturelle » comme « un des enjeux prioritaires du ministère » et du rôle que les établissements publics, dits « opérateurs », auront à jouer dans leur mise en œuvre. Nous y voyons là une nouvelle contradiction avec les contraintes financières qui leur sont imposées. Nous constatons bien au contraire sur l'établissement une augmentation des tarifs, le respect partiel des gratuités décidées par le ministère et la recherche permanente de ressources qui conduit à une marchandisation galopante de la culture.

L'autre inquiétude soulevée par cette politique et non des moindres concerne l'emploi public. En effet, je cite, « sous réserve de contraintes spécifiques, notamment celles qui sont liées à l'accueil des publics, les opérateurs appliqueront comme l'administration centrale et déconcentrée la règle de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. » Dans cette logique, qui va s'occuper des jardins, des fontaines, de la restauration du mobilier ? Que deviennent ces savoir-faires si spécifiques que l'on retrouve sous l'appellation de métiers d'art et dont la conservation est une mission de notre ministère ? Seront-ils bradés à des sociétés privées sur lesquelles l'établissement aura plus ou moins la maîtrise scientifique ?

Qui s'occupera de la gestion des personnels de l'établissement d'autant plus si, comme cela est prévu, certains actes de gestion doivent être pris en charge directement par l'établissement et non plus par l'administration centrale ?

Enfin, qui peut croire que l'accueil et la surveillance vus comme des « contraintes spécifiques » et non plus comme des missions de service public seraient épargnées par la règle quand on voit que le respect du protocole d'accord de fin grève de 2005, signé sur l'établissement et allouant 60 emplois supplémentaires dans la filière sur trois ans, est soumis à la « réserve que le ministère retrouve, d'ici la fin de l'année 2008, une capacité de recrutement » ?

La précarisation et la privatisation des missions de service public sont clairement inhérentes à une telle politique, alors même que notre établissement, tout premier signataire d'un contrat de partenariat public-privé, vient de rompre celui-ci tant les défaillances du prestataire ont été nuisibles au bon fonctionnement de notre établissement, nécessitant dixit notre président « énergie », « compétence » et « soutien » des personnels. Faut-il encore démontrer que c'est bien le service public qui est le plus qualifié à travailler quand il s'agit de l'intérêt général ?

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil d'administration, merci de votre attention.